

Questions orales

M. Martin (LaSalle—Émard): Oui, je lis bien.

Le ministre peut-il aujourd'hui donner l'assurance que cette nouvelle taxe de vente ne s'appliquera pas aux nouvelles maisons, aux maisons en revente et aux locations?

[Traduction]

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, comme mon distingué collègue le sait, tous ceux qui travaillent dans le secteur immobilier, les vendeurs, les constructeurs et tous les autres présentent des instances au gouvernement depuis un certain temps déjà au sujet de la taxe de vente nationale. C'est là un grand sujet d'inquiétude pour ce secteur et le gouvernement et moi la partageons évidemment. Je sais que le ministre des Finances examine de très près toutes ces instances.

Comme le député le sait, le ministre a fait en novembre une déclaration au sujet de la taxe et de son incidence sur le prix des logements. Je suis sûr que ses engagements tiennent toujours.

M. Martin: Monsieur le Président, le ministre bat en retraite, lui qui, avant les élections, s'est engagé à maintenir des reprises à protéger le droit à un logement abordable.

Des voix: Bravo!

LA RÉFORME FISCALE—LA POSITION DU MINISTRE

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il y a toujours eu une pénurie de logements au Canada. Les Canadiens n'ont pas les moyens d'être propriétaires. La propriété est menacée et des milliers de Canadiens perdront toute possibilité d'y accéder si cette taxe de vente est adoptée. Le ministre de l'Habitation et le ministre des Finances ont déclaré que la réforme de la taxe de vente ne nuirait en rien aux possibilités de trouver des logements abordables.

Le ministre des Finances sera-t-il plus franc que le ministre de l'Habitation? Nous expliquera-t-il comment le prix des habitations ne montera pas si la taxe de vente est imposée? Nous dira-t-il aussi si cette taxe de vente visera les prêts hypothécaires et leur assurance, les matériaux qui entrent dans la construction des nouvelles habitations, la commission des agents immobiliers et les honoraires d'avocats? Autrement dit, nous dira-t-il que le coût du logement ne montera pas à cause de cet impôt occulte?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est un plaisir de voir mon distingué collègue en si grande forme. Je sais que cette énergie pourra lui servir dans les mois à venir.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke—Centre): Le député a posé une question sérieuse. J'ai fait des déclarations bien claires sur l'incidence qu'aura cette nouvelle taxe de vente sur le prix des logements. Je m'en tiens à ces déclarations, dont le député pourra prendre connaissance puisqu'elles sont imprimées noir sur blanc. Le député pose des questions très précises au sujet des modalités d'une taxe. Il sait pourtant que je ne puis être plus explicite pour l'instant.

* * *

REVENU CANADA

LA PERCEPTION DE L'IMPÔT SUR LES POTS-DE-VIN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait que, à titre de ministre des Finances, il permet à des particuliers et à des sociétés de déduire des pots-de-vin et des dessous de table de leur impôt sur le revenu. C'est tout à l'honneur du ministre du Revenu national de s'être déclaré choqué par cette pratique.

Comme le ministre des Finances est responsable de la politique fiscale au Canada, trouve-t-il, à l'instar de son collègue, que cette pratique est très choquante et y mettra-t-il fin sans délai?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai dit hier que j'étais choqué par l'interprétation de la loi contenue dans une circulaire publiée pour la première fois en 1976 par l'ancien gouvernement libéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Jelinek: J'ai aussi déclaré que je me renseignerais à ce sujet. Depuis hier, j'ai eu l'occasion d'étudier personnellement la situation et j'estime que l'interprétation n'est pas seulement choquante, mais aussi moralement inacceptable. En conséquence, après en avoir discuté avec certains de mes collègues du Cabinet, notamment le ministre des Finances, nous avons conclu que le gouvernement apportera les modifications législatives afin que le Revenu Canada puisse corriger le libellé de l'interprétation.

Je retire donc cette circulaire aujourd'hui et nous procéderons au remaniement du texte conformément aux modifications législatives.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je remercie le ministre de sa diligence. Le premier ministre pourrait en tirer une leçon.